



nos parcelles font des petits, bonne nouvelle ?



2 décembre / LIBOURNE

CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET D'ENVIRONNEMENT DE LA GIRONDE
organisme partenaire du Conseil Général de la Gironde

140, avenue de la Marne 33700 Mérignac
Tél 05 56 97 81 89 / Fax 05 56 47 10 62
www.cauegironde.com / contact@cauegironde.com



Interrogeons-nous sur le phénomène de la division parcellaire !

Depuis la loi ALUR¹, l'élaboration des PLU fait l'objet d'une approche renouvelée en matière d'optimisation des tissus urbanisés et de lutte contre le mitage, le tout dans un contexte réglementaire qui a supprimé la possibilité de fixer une taille minimale de terrain et un coefficient d'occupation des sols... L'émergence du processus de densification des tissus résidentiels fait l'objet d'un questionnement fort de la part des collectivités.

Cet atelier nous permettra de nous interroger sur les formes d'habitat que la division parcellaire engendre, d'échanger sur vos pratiques individuelles et de partager collectivement, autour d'exemples concrets, des pistes méthodologiques pour y faire face.

→ les questions en débat

- Comment élaborer une stratégie et un projet de développement adaptés à l'intérêt général face au développement de tactiques individuelles ?
- Comment mobiliser les outils réglementaires pour encadrer les projets de division parcellaire, lors de l'élaboration de vos documents d'urbanisme ?
- Comment ajuster vos postures et mieux négocier avec vos pétitionnaires lors de l'instruction de leurs demandes d'autorisation d'urbanisme ?

→ le public²

élus et agents des collectivités territoriales

→ le format

1 matinée sous forme d'atelier

→ le lieu

Maison des associations
47, boulevard de Quinault 33500 Libourne

¹ loi ALUR pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Renoué

² Pré-requis : bonne connaissance du contenu des pièces du PLU et des outils réglementaires mobilisables



inscription

Intervenants CAUE : Fabrice del Aguila, architecte-urbaniste et Sandrine Piaux, architecte conseil, en partenariat avec l'architecte conseiller du secteur

demi-journée 9h - 12h30

la division parcellaire : la densification des tissus urbanisés

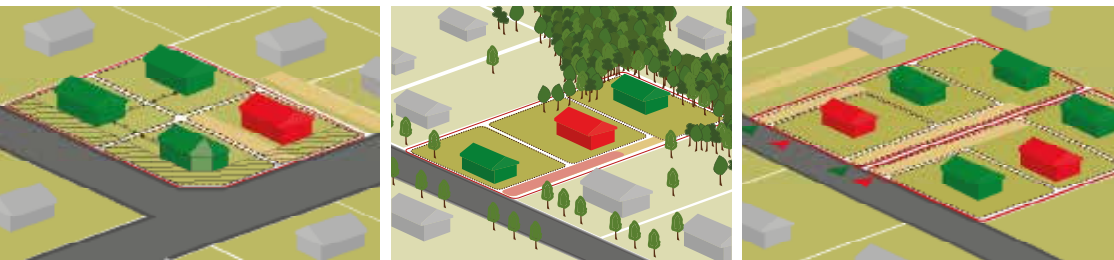
- Comprendre, évaluer, anticiper pour mieux prendre en compte ce processus à l'oeuvre sur votre territoire

ateliers participatifs : cas pratiques d'instructions thématiques

- Division parcellaire et gestion des autorisations d'urbanisme
- Division parcellaire et rapport aux voisins
- Division parcellaire et rapport à la rue
- Division parcellaire et organisation des bandes d'accès
- Division parcellaire et préservation des ambiances paysagères
- Division parcellaire et surdensification d'un tissu pavillonnaire

se positionner : quelle gestion et quelle mise en oeuvre ?

- Division parcellaire et urbanisme contentieux
- Division parcellaire et urbanisme réglementaire : tester et écrire la règle
- Division parcellaire et urbanisme négocié : encadrer, accompagner, instruire
- Division parcellaire et urbanisme participatif/de projet



M. Mme
 prénom
 qualité
 organisme
 adresse

 téléphone
 e-mail

Je m'inscris à la demi-journée (25€)

Les frais d'inscription comprennent le dossier de formation.

En cas d'annulation de votre part, veuillez nous envoyer par écrit (courrier ou mail) 7 jours avant la date de l'évènement afin de donner lieu à un remboursement. Passé ce délai, toute inscription donnera lieu au paiement à titre d'indemnité.

En cas d'annulation de l'évènement, un email vous sera envoyé 7 jours avant la date de l'évènement à l'adresse email indiquée ci-dessus.

Je règle par :
 chèque à l'ordre du CAUE de la Gironde
 mandat administratif
 adresse où doit être envoyée la facture

 nom du contact tél

réponse souhaitée avant le 23 novembre 2015

(20 participants maximum)

inscriptions : Patricia Denave / tél : 05 56 97 81 89 / fax : 05 56 47 10 62

Merci d'imprimer **un bulletin d'inscription par personne** et de le retourner au CAUE de la Gironde :

- par courrier : 140, avenue de la Marne / 33700 Mérignac
- par courriel : patriciadenave@cauegironde.com

numéro d'agrément : 72 33 04465 33